

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres avant donné pouvoir	0

<u>Délibération n°</u>: 20.05.01

Date de convocation: 15 octobre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt

Le 27 octobre à 10 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	Х		
BRUGERON Jean-Noël	Х		
CASTAN Emmanuel	Х		
DE LESCURE Jean	Х		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	Х		
JEANJEAN René	Х		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		Х	
RECOULIN Isabelle	Х		
ROUX Christian	Х		
SAINT-LÉGER Francis	Х		
TUFFÉRY Julien	Х		

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL, DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS DU SDEE

Monsieur le Président rappelle que l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les établissements publics de coopération intercommunale, l'organe délibérant établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il présente les principales dispositions du projet de règlement à soumettre au prochain Comité Syndical.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPROUVE le projet de règlement intérieur tel qu'annexé,

PREND NOTE de la nécessité de désigner lors du prochain comité syndical les membres des commissions règlementaires suivantes :

- Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- Commission Consultative de l'Energie.

<u>Délibération n°</u>: 20.05.01

PROPOSE la création des commissions de travail, à caractère facultatif, suivantes :

- Commission de travail « Energie et Réseaux »

Composition : à définir

Domaines de compétence : électrification, éclairage public, énergie et chaleur renouvelables,

IRVE, voirie, achats d'énergie

- Commission de travail « Déchets, Eau et Assainissement »

Composition : à définir

Domaines de compétence : déchets, eau et assainissement

DÉCIDE de soumettre ce projet de règlement au prochain Comité Syndical.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits pour copie conforme



